



VOTRE COMMUNE

PARTICIPE AUX FRAIS D'ADHÉSION

CLUBS—ASSOCIATIONS (loi 1901)

ORGANISMES PUBLICS

POUR 1 ACTIVITÉ CULTURELLE

ET/OU

1 ACTIVITÉ SPORTIVE

INSCRIPTIONS

- En ligne : www.thierville.fr (démarches en ligne)
- En Mairie : du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h00 / 13h45 à 17h00



CCAS

Thierville-sur-Meuse

MILLE TALENTS

**DU 01 AOÛT AU 06 OCTOBRE
2023**

